



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 363  
Compétitivité



PROGRAMME 363  
**Compétitivité**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Marc OLERON

*Chef de service de la direction du budget*

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

Outre la baisse des impôts de production, le plan « France Relance » s'appuie sur le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » pour soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises sur l'ensemble du territoire et à l'international.

Les enjeux de ce programme sont les suivants :

- Accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique ;
- Apporter des attentions spécifiques au secteur du spatial et à l'aéronautique ;
- Faciliter le financement des entreprises ;
- Faciliter leur accès à l'export ;
- Contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ;
- Soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. À ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n° 1). La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n° 2), dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui peut notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

Par ailleurs, un plan de soutien à l'export (action n° 3) est déployé : un accompagnement est apporté aux PME et ETI dans leur stratégie à l'export, dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux afin d'améliorer la balance commerciale française. L'intensité et le ciblage de ces mesures

additionnelles de soutien à l'export s'illustre en particulier par le nombre de missions de volontariats internationaux débutées dans les PME et ETI grâce à la mise en place du chèque relance V.I.E et par l'impact sur le courant d'affaires du chèque export. En outre, les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n° 4), ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de l'État, des territoires et des entreprises est ainsi financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour l'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel (action n° 5) fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance**

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

### **OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité**

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

### **OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel**

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

### **OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

### **OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat**

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 - Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

### INDICATEUR

1.1 - Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de consommation des AE	%	77	77	Sans objet	30	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	68	52	100	31	absence amélioration	100

#### Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'exécution 2023 du programme 363 « Compétitivité » s'établit à 98,9 M€ en AE et 678,1 M€ en CP. Il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2023 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan. En 2023, le programme 363 enregistre un taux d'exécution cohérent avec ses ouvertures de crédits en LFI et le caractère par essence pluriannuel de certains dispositifs.

Les sous-exécutions ont concerné, pour plus de deux tiers des sous-exécutions enregistrées par rapport à la ressource ouverte, des dispositifs portés par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, dont les décaissements sont par nature pluriannuels (industrie du futur, relocalisations, dotation aux fonds régionaux d'investissement).

**OBJECTIF****2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité****INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	5,8	5,9	8	6,1 (génération 2014 pour création, 2018 pour autres)	amélioration	6

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings et les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;
- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

L'indicateur d'impact des garanties sur la pérennité des entreprises couvre l'ensemble des bénéficiaires de garanties (et non seulement le fonds « création », comme cela était le cas dans l'indicateur de performance transmis les années précédentes pour le programme 134 « Développement des entreprises et régulation »).

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date ;
- le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial ;
- depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie similaire à celle utilisée à la méthodologie de l'indicateur précédent (appariement sur score de propension). L'analyse du fonds « création » mobilise des données spécifiques (enquête SINE de l'INSEE, qui interroge une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises tous les 4 ans), c'est pourquoi le nouvel indicateur se décompose en deux sous-indicateurs, s'appuyant chacun sur un périmètre et une méthodologie spécifique :

- Sous-indicateur n° 1 : L'impact des garanties sur la pérennité de l'ensemble des entreprises en excluant les entreprises en création (soit les fonds « développement », « transmission », « trésorerie »), qui reprend une méthodologie identique à celle de l'indicateur 1.1 ;
- Sous-indicateur n° 2 : L'impact des garanties sur la pérennité des entreprises sur le seul périmètre du fonds « création ». L'échantillon de comparaison est ici construit à partir de la dernière vague de l'enquête SINE disponible (en l'occurrence la vague 2014), en mobilisant des techniques d'appariement. Cet impact est « figé » jusqu'à la disponibilité d'une vague de l'enquête SINE plus récente.

Le nouvel indicateur de pérennité proposé est alors obtenu en calculant la moyenne de chaque sous-indicateur, pondérée par le poids de leur périmètre respectif dans le total des bénéficiaires (soit le périmètre Bpifrance des fonds « développement », « transmission », « trésorerie », d'un côté, et le périmètre du fonds « création » de l'autre).

**INDICATEUR****2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	135	252	>300	Non connu	donnée non renseignée	250

**Commentaires techniques**

Source des données : Données Bpifrance.

**Périmètre** : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.

**Modalités de calcul** : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le montant d'investissement pour l'année 2023 se stabilisera au début du second semestre 2024. Il s'agit d'une temporalité habituelle pour cette activité dont les décisions d'investissement prises en 2023 peuvent mettre plusieurs mois avant de se finaliser. Le résultat 2023 n'est donc pas disponible à la date de rédaction du RAP : si le premier semestre 2023 a été statique dans les activités d'investissement (tous types d'opérations confondus), les opérations ont repris au T3, avec un effet de rattrapage très fort, qui se poursuit en 2024.

**OBJECTIF**

**3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel**

**INDICATEUR****3.1 – Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	50 000	1 200	Sans objet	Non connu	donnée non renseignée	Sans objet
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	217 000	60 000	Sans objet	6000	donnée non renseignée	Sans objet

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**

Source des données : BPI Financement, opérateur des dispositifs.

**Périmètre** : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par BPI Financement.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Relocalisations sectorielles : les projets sont en cours de réalisation et les retours de cet indicateur en 2023 (comme en 2022) ne concernent qu'un échantillon de projets, pour la plupart *in itinere*. Le nombre d'emplois effectivement créés ou confortés sera à constater sur l'ensemble des projets en fin de réalisation, à comparer aux objectifs affichés en 2021.

Relocalisations territoriales : les projets sont également en cours de réalisation. Le dispositif ayant été déployé sur la période 2021-2023, les indicateurs renseignés correspondent, pour chaque année, à l'objectif de nombre d'emplois créés ou confortés pour les entreprises bénéficiaires du dispositif sur l'année concernée. Le nombre d'emplois effectivement créés ou confortés sera à constater sur l'ensemble des projets en fin de réalisation, à comparer aux objectifs affichés en 2021, 2022 et 2023.

## OBJECTIF

### 4 - Soutenir les entreprises à l'export

## INDICATEUR

### 4.1 - Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	889	810	Sans objet	233	donnée non renseignée	Sans objet

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).

Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).

Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI ayant bénéficié d'un chèque relance VIE.

## INDICATEUR

### 4.2 - Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	49	47	Sans objet	44	donnée non renseignée	Sans objet

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Source des données : Business France.



**Périmètre** : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.

**Modalités de calcul** : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.

## OBJECTIF

### 5 - Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat

## INDICATEUR

### 5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	19 / 27	20 / 27	9 / 27	Non mesuré UE	donnée non retenue	18 / 27

#### Commentaires techniques

##### Précisions méthodologiques

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « Digital Economy and Society Index » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Modalités de calcul : les résultats sont issus de l'enquête TIC Entreprises INSEE/Eurostat de l'année N-1. Les sous-indicateurs choisis ont évolué en 2021, rendant l'indicateur caduc.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis 2023, et conformément au programme politique de la décennie numérique à l'horizon 2030, le DESI (indice de l'économie et de la société numériques) est désormais intégré dans le rapport sur l'état de la décennie numérique et est utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs numériques.

L'un des indicateurs du rapport pouvant s'en rapprocher serait l'indicateur relatif aux entreprises de 10 à 249 salariés bénéficiant au moins d'un niveau de base d'intégration numérique. La moyenne française est de 63,5 %, légèrement en-dessous de la moyenne européenne (69,1 %). Néanmoins, il est à noter que ce type d'indicateurs souffre d'un biais comparatif qui positionne la France défavorablement en Europe. En effet, la France compte un nombre très important d'entreprises individuelles PME/TPE dans le secteur du bâtiment qui gonflent artificiellement le nombre total d'entreprises, alors que ces dernières sont peu enclines ou en capacité d'intégrer ces nouvelles technologies.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	49 294 505		27 000 000	0 76 294 505	0
02 – Souveraineté technologique et résilience				0 0	0
03 – Plan de soutien à l'export	6 373 957	2 000	40 000	0 6 415 957	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	8 939 213	13 389 822	-6 828 318	0 15 500 717	0
05 – Culture	26 817	418 074	-67 776	0 377 114	0
06 – Commandes militaires	436 649	-81 686		0 354 964	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				+331 934 171	
Total des AE ouvertes				331 934 171	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>65 071 141</b>	<b>13 728 210</b>	<b>20 143 905</b>	<b>98 943 257</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	43 767 841	11 842	27 000 000	0 70 779 682	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	330 711	3 488 316	263 909 638 154 586 296	263 909 638 158 405 324	263 909 638
03 – Plan de soutien à l'export	5 276 703	2 000	8 000 000 4 283 115	8 000 000 9 561 818	8 000 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	30 000 000 108 557 560	29 048 032	216 504 093	30 000 000 354 109 686	30 000 000
05 – Culture	17 000 000 4 390 548	10 000 000 20 823 292	15 000 000 25 166 156	42 000 000 50 379 996	42 000 000
06 – Commandes militaires	1 136 468	36 500 000 33 747 643		36 500 000 34 884 111	36 500 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>47 000 000</b>	<b>46 500 000</b>	<b>286 909 638</b>	<b>380 409 638</b>	<b>380 409 638</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				+1 787 809 175	
Total des CP ouverts				2 168 218 813	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023					
<b>Total des CP consommés</b>	<b>163 459 832</b>	<b>87 121 125</b>	<b>427 539 660</b>	<b>678 120 616</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022						
01 – Financement des entreprises	13 004 375	4 200	112 000 000		0	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	56 928 372 56 925 519	4 000 000	118 300 003	83 090 795 83 090 795	140 019 167	140 019 167 262 316 317
03 – Plan de soutien à l'export		1 024	-40 156		0	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	118 504 999 222 747 081	268 825 001 50 575 394	19 900 000 154 849 513	1 973 000	407 230 000	407 230 000 430 144 987
05 – Culture	91 155 443	28 394 444	125 535 617	89 784 434	0	0
06 – Commandes militaires	-239 998	2 909 955			0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>175 433 371</b>	<b>268 825 001</b>	<b>19 900 000</b>	<b>83 090 795</b>	<b>547 249 167</b>	<b>547 249 167</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>383 592 421</b>	<b>85 885 017</b>	<b>510 644 977</b>	<b>174 848 229</b>		<b>1 154 970 644</b>

### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022						
01 – Financement des entreprises	3 000 000 13 386 305	304 078	144 000 000 171 600 000		147 000 000	147 000 000 185 290 383
02 – Souveraineté technologique et résilience	228 928 372 62 571 514		558 900 000 391 273 643	83 090 795 83 090 795	870 919 167	870 919 167 536 935 952
03 – Plan de soutien à l'export	6 800 000 6 800 000	24 546	8 000 000 4 387 247		14 800 000	14 800 000 11 211 793
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	433 060 303 173 625 464	345 638 447 58 926 025	446 250 000 433 928 049	1 973 000	1 224 948 750	1 224 948 750 668 452 538
05 – Culture	146 400 000 88 095 665	130 000 000 39 642 777	187 000 000 141 971 436	166 328 434	463 400 000	463 400 000 436 038 312
06 – Commandes militaires	923 608	41 600 000 105 421 132			41 600 000	41 600 000 106 344 740

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>818 188 675</b>	<b>517 238 447</b>	<b>1 344 150 000</b>	<b>83 090 795</b>	<b>2 762 667 917</b>	<b>2 762 667 917</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>345 402 555</b>	<b>204 318 558</b>	<b>1 143 160 376</b>	<b>251 392 229</b>		<b>1 944 273 718</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	383 592 421	0	65 071 141	345 402 555	47 000 000	163 459 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	219 010 345	0	64 406 016	180 902 129	30 000 000	160 509 707
Subventions pour charges de service public	164 582 076	0	665 125	164 500 426	17 000 000	2 950 125
Titre 5 – Dépenses d'investissement	85 885 017	0	13 728 210	204 318 558	46 500 000	87 121 125
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	69 328 342	0	3 546 131	187 412 609	10 000 000	73 331 034
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 556 675	0	10 182 079	16 905 949	36 500 000	13 790 091
Titre 6 – Dépenses d'intervention	510 644 977	0	20 143 905	1 143 160 376	286 909 638	427 539 660
Transferts aux ménages	1 398 891	0	-8 846	1 664 901	0	374 384
Transferts aux entreprises	187 713 234	0	12 445	759 821 687	274 909 638	306 078 471
Transferts aux collectivités territoriales	114 804 428	0	-7 418 551	157 587 717	12 000 000	74 897 972
Transferts aux autres collectivités	206 728 424	0	27 558 858	224 086 071	0	46 188 833
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	174 848 229	0	0	251 392 229	0	0
Dotations en fonds propres	174 848 229	0	0	251 392 229	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>380 409 638</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+331 934 171			+1 787 809 175	
<b>Total*</b>	<b>1 154 970 644</b>	<b>331 934 171</b>	<b>98 943 257</b>	<b>1 944 273 718</b>	<b>2 168 218 813</b>	<b>678 120 616</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		3 063 552						
<b>Total</b>		<b>3 063 552</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		328 870 619		1 785 815 224				
<b>Total</b>		<b>328 870 619</b>		<b>1 785 815 224</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/10/2023				1 993 951				
<b>Total</b>				<b>1 993 951</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>331 934 171</b>		<b>1 787 809 175</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises		76 294 505	0 76 294 505		70 779 682	0 70 779 682
02 – Souveraineté technologique et résilience			0 0		263 909 638 158 405 324	263 909 638 158 405 324
03 – Plan de soutien à l'export		6 415 957	0 6 415 957		8 000 000 9 561 818	8 000 000 9 561 818
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		15 500 717	0 15 500 717		30 000 000 354 109 686	30 000 000 354 109 686
05 – Culture		377 114	0 377 114		42 000 000 50 379 996	42 000 000 50 379 996
06 – Commandes militaires		354 964	0 354 964		36 500 000 34 884 111	36 500 000 34 884 111
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>380 409 638</b>	<b>380 409 638</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+331 934 171	+331 934 171		+1 787 809 175	+1 787 809 175
Total des crédits ouverts	0	331 934 171	331 934 171	0	2 168 218 813	2 168 218 813
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>98 943 257</b>	<b>98 943 257</b>	<b>0</b>	<b>678 120 616</b>	<b>678 120 616</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+232 990 914	+232 990 914		+1 490 098 197	+1 490 098 197

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	380 409 638	380 409 638
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>380 409 638</b>	<b>380 409 638</b>

*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>331 934 171</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>2 168 218 813</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>98 943 257</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>678 120 616</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>1 555 023</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>588 273 672</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>231 435 891</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>89 846 944</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>1 740 709 226</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>-115 144</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 740 594 082</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>588 273 672</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>1 152 320 410</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>98 943 257</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>89 846 944</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>9 096 313</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 161 416 723</b>
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>575 614 459</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>585 802 264</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR





*Justification par action***ACTION****01 – Financement des entreprises**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises		76 294 505	<b>76 294 505</b>		70 779 682	<b>70 779 682</b>
			<b>0</b>			<b>0</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		49 294 505		43 767 841
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		49 294 505		43 767 841
Titre 5 : Dépenses d'investissement				11 842
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				11 842
Titre 6 : Dépenses d'intervention		27 000 000		27 000 000
Transferts aux autres collectivités		27 000 000		27 000 000
<b>Total</b>		<b>76 294 505</b>		<b>70 779 682</b>

**Abondement des fonds régionaux d'investissement : 19 M€ en AE et CP (financés sur reports)**

Le dispositif, initialement doté de 250 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a vu son enveloppe diminuer de 35,2 M€ en AE et CP dans le cadre de redéploiements arbitrés en 2023.

Il a enregistré une consommation de 19 M€ en AE et en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) en 2023, et une consommation cumulée de 47 M€ en AE et CP depuis 2021. Ces crédits alimentent le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » pour des prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Le faible niveau de dépenses constaté en 2023 s'explique par le retard pris dans le déploiement du dispositif.

**Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance : 30,29 M€ en AE et 24,75 M€ en CP (financés sur reports) :**

Le dispositif initialement doté de 40 M€ en AE et 30 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 30,29 M€ en AE et 24,75 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) en 2023.

Ces crédits permettent le défraiement des opérateurs et partenaires de l'État, notamment Bpifrance, chargés de la mise en œuvre (par de nouveaux moyens humains et par le développement de systèmes d'information) des outils de soutien aux entreprises déployés depuis le début de la crise de la Covid-19 et dans le cadre du Plan de relance (PGE, prêts participatifs du Fonds de développement économique et social, etc.).

**Compensation de l'exonération du forfait social : 27 M€ en AE et en CP**

Le dispositif, non doté en LFI 2023, a été financé par redéploiement de crédits au sein de l'action 1 ; il a donné lieu à la consommation de 27 M€ en AE et en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Ces crédits permettent à l'État de compenser le coût pour l'ACOSS, caisse nationale du réseau des URSSAF, des pertes de recettes résultant de l'exonération de forfait social prévue pour les abondements des employeurs versés en complément des versements personnels dans le cadre du Plan d'épargne salariale. Le dispositif favorise le financement des entreprises en fonds propres et est de nature à présenter un meilleur rendement pour les salariés.

Ce dispositif a été soldé en 2023 sur le programme 363.

## ACTION

### 02 – Souveraineté technologique et résilience

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Souveraineté technologique et résilience			0		263 909 638	263 909 638
			0		158 405 324	158 405 324

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				330 711
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				330 711
Titre 5 : Dépenses d'investissement				3 488 316
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				3 488 316
Titre 6 : Dépenses d'intervention			263 909 638	154 586 296
Transferts aux entreprises			263 909 638	154 586 296
<b>Total</b>			<b>263 909 638</b>	<b>158 405 324</b>

#### **Financement de la recherche duale en matière spatiale : 3,5 M€ en CP**

En 2023, 3,5 M€ de CP ont été consommés en titre 5 (dépenses d'investissement) dans le cadre de commande de drones de surveillance maritime.

#### **Relocalisations spatiales : 15,6 M€ en CP**

Sur 50 M€ de restes à payer, 15,6 M€ ont été consommés en 2023, conformément aux prévisions de décaissements du CNES. Le reliquat sera décaissé courant 2024, afin d'apurer les restes à payer du dispositif.

#### **Relocalisation - sécurisation des approvisionnements critiques et soutien aux projets industriels dans les territoires : 138,9 M€ en CP**

La consommation constatée au titre du volet « Relocalisation » se décline de la manière suivante :

- 19,79 M€ en CP au titre des subventions versées aux lauréats du dispositif « **Relocaliser dans les secteurs critiques** » et 0,01 M€ en CP au titre des frais de gestion versés à l'opérateur. Les versements des fonds s'effectuent par tranche d'aide débloquée par l'opérateur sur présentation des justificatifs des dépenses d'investissement réalisées par le porteur. Le rythme de décaissement affiché est cohérent avec la nature des projets et leur durée moyenne de réalisation (de l'ordre de 30 à 48 mois) ;
- 118,73 M€ en CP au titre des subventions versées aux bénéficiaires du **fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires** et 0,31 M€ en CP au titre de frais de gestion versés à l'opérateur. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les projets industriels qui font l'objet d'un consensus local et qui maximisent les retombées socioéconomiques pour les territoires.

Ces dispositifs ont généré des dépenses de titre 3 (dépenses de fonctionnement, pour 0,3 M€ de CP) au titre des frais de gestion de l'opérateur, et de titre 6 (transferts aux entreprises en particulier, pour 138,5 M€ de CP).

### **Année de la gastronomie : 0,5 M€ en CP**

Le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises a lancé le 27 septembre 2021 le label « Année de la Gastronomie » afin de faire rayonner le savoir-faire culinaire français, des producteurs aux restaurants. C'est l'objectif de l'appel à projets « Année de la Gastronomie » lancé à l'occasion du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation (Sirha) à Lyon. Dès décembre 2021, des projets, analysés au plus près des territoires par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ont bénéficié du label « Année de la Gastronomie ».

Les appels à projets sont divisés en quatre phases, autour de quatre grandes thématiques réparties autour des saisons :

- l'hiver de la gastronomie engagée et responsable,
- le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante,
- l'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble,
- l'automne des producteurs.

Le dispositif s'est soldé en 2023 avec le versement de la dernière tranche saisonnière automnale.

## **ACTION**

### **03 - Plan de soutien à l'export**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

Prévision LFI y.c. FdC et AdP

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 373 957		5 276 703
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 373 957		5 276 703
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 000		2 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 000		2 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		40 000	8 000 000	4 283 115
Transferts aux entreprises			8 000 000	
Transferts aux autres collectivités		40 000		4 283 115

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Total</b>		<b>6 415 957</b>	<b>8 000 000</b>	<b>9 561 818</b>

### **Marque France : 6,4 M€ en AE et 5,3 M€ en CP**

La première campagne de promotion de la « Marque France » a été lancée à l'automne 2023, pour une consommation de crédits de fonctionnement sur l'exercice d'un montant de 6,37 M€ en AE et 5,28 M€ en CP. Cette campagne, dotée d'une enveloppe totale de 8 M€, a vocation à se poursuivre et terminer en 2024.

### **Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : 4,3 M€ en CP**

Le dispositif a bénéficié de 8 M€ de CP ouverts en LFI 2023.

La dépense finale sur l'exercice s'est élevée à 40 000 € en AE et 4,28 M€ en CP et a été enregistrée en titre 6 (dépenses d'intervention). Ces crédits ont permis la mise en place de FASEP, visant à accroître le soutien aux exportateurs qui souhaitent se positionner sur les projets d'infrastructures dans les pays émergents dans un contexte de concurrence accrue, et financer des démonstrateurs de technologies innovantes, notamment en matière de transition écologique.

## **ACTION**

### **04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 939 213	30 000 000	108 557 560
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 274 088	30 000 000	105 607 435
Subventions pour charges de service public		665 125		2 950 125
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 389 822		29 048 032
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 207 743		15 257 942
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		10 182 079		13 790 091
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-6 828 318		216 504 093
Transferts aux entreprises		18 588		141 506 018
Transferts aux collectivités territoriales		-7 365 764		63 311 318
Transferts aux autres collectivités		518 858		11 686 757
<b>Total</b>		<b>15 500 717</b>	<b>30 000 000</b>	<b>354 109 686</b>

Les dispositifs portés par l'action 04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » concernent de nombreux ministères, dont l'exécution 2023 est retracée pour chacun d'entre eux ci-après :

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique :

**Facturation électronique : 19,2 M€ en AE et 11,6 M€ en CP**

Le dispositif « Facturation électronique » a bénéficié de 48,7 M€ en AE et 19,1 M€ en CP de reports de 2022 sur 2023. Ce projet a donné lieu à une consommation de 19,2 M€ en AE et 11,6 M€ en CP, répartie en 6,8 M€ en AE et 6,4 M€ en titre 3 (dépenses de fonctionnement) d'une part, et 12,4 M€ en AE et 5,2 M€ en CP en titre 5 (dépenses d'investissement) d'autre part.

Comme pour les crédits inscrits sur les programmes 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », l'année 2023 a été marquée par le report du déploiement de la facturation électronique, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les travaux menés par l'AIFE ont été consacrés à la construction du portail public de facturation menée par le prestataire retenu par l'AIFE. Quant aux travaux de la DGFiP, ils se sont concentrés sur la poursuite de l'adaptation des systèmes d'information afin de permettre d'acquérir, gérer et exploiter les données issues des factures électroniques et des transmissions de données (*e-reporting*) de transaction et de paiement qui lui seront adressées par le portail public de facturation.

**Numérisation des entreprises - Aide à l'industrie du futur : 142,6 M€ en CP**

Le dispositif « Industrie du futur » constitue une dépense de guichet où l'aide est acquise à toute entreprise dont la demande est éligible et où l'aide lui est versée lorsque qu'elle a finalisé et payé son investissement.

La consommation 2023 s'établit à 141,43 M€ en CP au titre de l'aide versée aux entreprises ayant finalisé leurs projets (dépenses enregistrées en titre 6) et 1,16 M€ en CP au titre des frais de gestion de l'opérateur ((dépenses enregistrées en titre 3).

**France Num : 1,4 M€ en CP**

1,4 M€ ont été versés aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat au titre des diagnostics numériques, venant ainsi apurer les restes à payer et clôturer la convention.

A noter qu'aucune dépense n'a été réalisée au titre de la convention « formations France Num » signée avec Bpifrance. En effet, l'avance versée en 2022 a couvert l'intégralité des actions opérées en 2023, soit 58 286 formations entreprises au 31 décembre 2023.

**Digitalisation des commerces : 37 k€ en CP**

Conformément aux dispositions de la convention, 36,8 k€ ont été décaissés en 2023.

Ce dispositif sera clôturé en 2025.

Ministère des Armées :

**Armées Cloud sécurisé et souverain : 0,8 M€ en CP**

Au titre du projet de « Cloud sécurisé et souverain » porté par le ministère des Armées, 11 M€ ont été engagés avant 2023. Concernant les paiements associés, l'essentiel a également été réalisé avant 2023. En 2023, 0,82 M€ a été payé.

Ministère de l'intérieur :

L'exécution 2023 du ministère de l'Intérieure sur l'action 04 s'élève au total à 17,9 M€ en CP, essentiellement au titre de projets immobiliers et numériques.

La police nationale a notamment consommé 0,2 M€ en AE et 5 M€ en CP au titre de la poursuite et de la finalisation d'opérations immobilières.

### Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques :

Le ministère a exécuté 98,6 M€ de CP en 2023, répartis entre la DINUM (pour 64,2 M€ de CP) et la DITP (34,4 M€ de CP).

Les dispositifs portés par la DINUM sont structurés autour de deux axes que sont le « sac à dos numérique de l'agent public » et « innovation et transformation numérique de l'État et des territoires ».

De 2021 à 2023, des guichets thématiques ont financé des projets portés par des administrations sur ces 2 axes.

### Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

En 2023, deux mesures ont bénéficié des reports de crédits et ont donné lieu à des consommations sur l'action 04 du programme 363 :

#### **1) Continuité pédagogique : -2,6 M€ en AE et 39,8 M€ en CP en 2023**

La consommation 2023 de la mesure « Continuité pédagogique » s'établit à -2,59 M€ en AE et 39,83 M€ en CP et se décompose comme suit :

- 1,77 M€ en AE et 2,43 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) ;
- -4,36 M€ en AE et 37,40 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

La consommation négative affichée en AE s'explique par des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) à la suite de l'ajustement des montants des conventions signées dans le cadre des volets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » et « Hybridation de l'enseignement en lycées ».

Au total, sur la mesure « continuité pédagogique », la consommation s'élève à 137,77 M€ en AE et 123,51 M€ en CP en cumulé depuis 2021.

Pour rappel, la mesure a été dotée de 131 M€ en 2021. Deux redéploiements ont abondé l'enveloppe (+9,7 M€ en 2021 et +2,5 M€ en 2022) pour atteindre une enveloppe totale de 143,2 M€.

La « Continuité pédagogique » vise à financer des équipements informatiques, de services et ressources numériques, d'hybridation des enseignements et des dispositifs d'accompagnement et formation des enseignants pour garantir l'accès au numérique pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré et des lycées et pour leurs professeurs. Cette mesure s'articule autour de 3 volets :

- l'équipement en termes de matériels et de réseaux informatiques des écoles élémentaires via un appel à projets - Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ;
- l'hybridation des lycées ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

#### Socle numérique dans les écoles élémentaires

Trois vagues d'appels à projets ont été organisées depuis 2021.

Au total, 6 933 dossiers ont été sélectionnés dans 7 839 communes, soit plus de 12 500 écoles et environ 80 000 classes bénéficiaires. A fin 2023, 75 443 classes étaient équipées.

Au 31 décembre 2023, la consommation totale sur ce volet s'élève à 106,5 M€ en AE et 99,4 M€ en CP.

#### Hybridation de l'enseignement en lycées

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des accords régionaux de relance annexés aux contrats de plan État-Région 2021-2027. Elle concourt, pour 50 %, à l'équipement des salles de classe des lycées en matériels pour l'hybridation des enseignements, avec les services et ressources numériques nécessaires et les mesures d'accompagnement à leur prise en main.

Un appel à projet a été organisé, visant à doter les établissements publics et privés sous contrat d'équipements nécessaires à l'hybridation de l'enseignement et à accompagner le déploiement pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique des lycées.

Au total, 15 conventions et 3 accords-cadres ont été signés représentant un montant total de 18,2 M€, et couvrant 1 800 établissements, 48 542 classes et 1,23 million d'élèves. Un total de 40 423 classes étaient équipées fin 2023.

Au 31 décembre 2023, la consommation totale sur ce volet était de 18,2 M€ en AE et 10,4 M€ en CP.

#### Accompagnement et formation au numérique des enseignants

Le troisième dispositif relatif à l'accompagnement-formation vise à réunir les conditions de développement des compétences numériques professionnelles des enseignants. Il s'agit de mettre en œuvre un processus d'auto-positionnement de ces compétences, d'entraînement et de formation en ligne et à terme de certification sur les compétences numériques pour l'ensemble des enseignants du premier et du second degré.

Enfin, ce dispositif vise à accélérer le déploiement de projets nationaux de « communs numériques » pour la conception et la réalisation de parcours pédagogiques (Éléa, Magistère et le Réseau des concepteurs, ...) au sein de communautés apprenantes.

Au 31 décembre 2023, la consommation totale sur ce volet s'élevait à 13,6 M€ en AE et 12,4 M€ en CP.

## **2) Continuité administrative : -0,06 M€ en AE et 1,5 M€ en CP en 2023**

Le dispositif « Continuité administrative » a enregistré une consommation de -0,06 M€ en AE et 1,52 M€ en CP en 2023, décomposée comme suit :

- -0,06 M€ en AE et 1,35 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) ;
- 0,17 M€ en CP sur le titre 5 (dépenses d'investissement).

Cette mesure vise à accélérer la transformation numérique du ministère, grâce à l'évolution des systèmes d'information et au renforcement de la dématérialisation des démarches et des services aux usagers.

Initialement dotée de 35 M€ en AE=CP, la mesure a été amoindrie de 6,4 M€ suite à suite au décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destiné au financement du stock stratégique d'ordinateurs portables du MENJ.

Au total, 28,42 M€ en AE et 27,75 M€ en CP ont été consommés depuis 2021, soit 99 % des AE et 97 % des CP. Les projets ont majoritairement été mis en œuvre par le ministère au niveau central ou dans les missions nationales déléguées en académies.

## **ACTION**

### 05 - Culture

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 - Culture		377 114	0 377 114		42 000 000 50 379 996	42 000 000 50 379 996



## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		26 817	17 000 000	4 390 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		26 817		4 390 548
Subventions pour charges de service public			17 000 000	
Titre 5 : Dépenses d'investissement		418 074	10 000 000	20 823 292
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		418 074	10 000 000	20 823 292
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-67 776	15 000 000	25 166 156
Transferts aux ménages		-8 846		374 384
Transferts aux entreprises		-6 143	3 000 000	9 986 157
Transferts aux collectivités territoriales		-52 787	12 000 000	11 586 654
Transferts aux autres collectivités				3 218 961
<b>Total</b>		<b>377 114</b>	<b>42 000 000</b>	<b>50 379 996</b>

Les dispositifs portés par l'action 05 « Culture » concernent de nombreuses directions, dont l'exécution 2023 est retracée pour chacune d'entre elles ci-après :

Direction générale de la création artistique :

Le dispositif « Soutien des artistes et créateurs avec le programme de commande publique Mondes Nouveaux » a bénéficié du report des crédits de paiement de l'exercice précédent à hauteur de 4,1 M€ en 2023. La consommation 2023 a couvert l'intégralité de la ressource, et se répartit en :

-3,4 M€ de dépenses de titre 3, correspondant à des frais de prestation (53 k€) et des factures des agences de production (3,4 M€) ;

-3 k€ de dépenses de titre 5, en erreur d'imputation, ces dépenses relevant du titre 6.

-0,7 M€ de dépenses de titre 6 pour des frais de déplacement.

Le dispositif « Fonds de transition écologique – Institutions de la Création en région », financé par des reports de CP à hauteur de 5,5 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 3,3 M€ sur le titre 6 et a bénéficié à plus de 50 structures.

Direction générale du patrimoine et de l'architecture :

Le dispositif « Plan cathédrales », initialement doté de 27 M€ en LFI 2023, a bénéficié de 1,7 M€ en AE et de 16,6 M€ en CP de ressources en 2023 (reportées depuis l'exercice précédent).

La consommation s'est élevée à 54 k€ en AE et 0,8 M€ en CP sur le titre 3, et à 0,4 M€ en AE et 20,3 M€ en CP sur le titre 5.

Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. Les sous-exécutions constatées en CP sur cette enveloppe sont essentiellement dues aux délais liés à ce type d'opérations et de marchés publics.

Le dispositif « Monuments historiques non État » a été doté de 15 M€ de CP en LFI 2023. Il a bénéficié de 6,9 M€ de CP reportés en 2023.

La consommation enregistrée sur ce dispositif en 2023 s'élève à -38 k€ en AE et 9,7 M€ en CP, imputée en titre 6. En AE, elle s'explique par des retraits d'engagement.

Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La consommation de crédits sur cette enveloppe correspond au versement par les DRAC de subventions d'investissement à des collectivités ou à des personnes privées propriétaires de monuments historiques.

Le dispositif « Autres équipements patrimoniaux », a bénéficié de 11,3 M€ de reports de CP.

La consommation s'est élevée à 3,7 M€ de CP, essentiellement imputée sur le titre 6.

Cette enveloppe concerne des opérations sur des sites archéologiques, des centres d'études et de conservation ainsi que sur des musées territoriaux. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La sous-consommation des CP par rapport à la prévision initiale est liée aux délais opérationnels, sans susciter d'inquiétude particulière pour le respect de la temporalité générale du plan de relance.

Direction générale des médias et des industries culturelles :

En titre 3 (dépenses de fonctionnement), le renforcement de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse a donné lieu au versement de restes à payer d'un montant de 15 k€ en CP versé dans le cadre du plan filière presse, au titre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mis en œuvre pour la redéfinition du logo « plume » des marchands de presse.

Par ailleurs, 0,1 M€ de CP ont été versés dans le cadre du dispositif de soutien à la découvrabilité en ligne des contenus numériques francophones, au titre du marché contracté par l'INA pour la mise en œuvre d'un MOOC dédié à ces sujets.

Les dépenses de titre 6 (dépenses d'intervention) se sont élevées à 8,3 M€ de CP au titre du plan filière presse, et ont concerné :

- les aides attribuées en 2021 et 2022 dans le cadre du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), pour 7,2 M€ ;
- les aides attribuées en 2021 et 2022 dans le cadre du fonds pour la transition écologique du secteur, pour 1,1 M€.

Ces dispositifs prévoient en effet des paiements échelonnés au fur et à mesure de la réalisation des projets soutenus par les bénéficiaires.

DG2TDC :

Le dispositif « Équipement numérique de l'éducation socioculturelle » a donné lieu en 2023 à la consommation de 40 k€ en CP sur le titre 6 par les DRAC.

## ACTION

### 06 - Commandes militaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Commandes militaires		354 964	0	36 500 000	34 884 111	36 500 000
			<b>354 964</b>			<b>34 884 111</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		436 649		1 136 468
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		436 649		1 136 468
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-81 686	36 500 000	33 747 643
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-81 686		33 747 643
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			36 500 000	
<b>Total</b>		<b>354 964</b>	<b>36 500 000</b>	<b>34 884 111</b>

**Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile : 0,4 M€ en AE et 36,5 M€ en CP**

Lancé fin 2020, le programme d'acquisition de 10 hélicoptères H-160 pour la gendarmerie nationale et de 2 H-145-D3 pour la sécurité civile constitue une des mesures phares du plan de soutien à la filière aéronautique.

Le dispositif a été doté de 36,5 M€ de CP en LFI 2023 au bénéfice de la gendarmerie nationale, et de reports à hauteur de 0,9 M€ en AE et 7,4 M€ en CP, principalement au profit de la sécurité civile (0,8 M€ en AE et 7,3 M€ en CP).

La consommation 2023 s'établit à 0,4 M€ en AE et 34,9 M€ en CP, dont 0,04 M€ en AE et 32 M€ en CP pour la gendarmerie nationale et 0,3 M€ en AE et 2,9 M€ en CP pour la sécurité civile.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>	<b>2 860 000</b>	<b>2 810 000</b>				
Transferts	2 860 000	2 810 000				
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>				
Dotations en fonds propres	500 000	500 000				
<b>CAMPUS France (P185)</b>		<b>90 000</b>				
Transferts		90 000				
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>-16 626 803</b>	<b>217 228 645</b>				<b>141 437 115</b>
Transferts	-16 626 803	217 228 645				141 437 115
<b>CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)</b>	<b>1 046 000</b>	<b>1 046 000</b>				
Dotations en fonds propres	1 046 000	1 046 000				
<b>FranceAgriMer (P149)</b>						<b>50 000</b>
Transferts						50 000
<b>ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)</b>	<b>24 300</b>	<b>24 300</b>				
Transferts	24 300	24 300				
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>64 110 948</b>	<b>122 110 948</b>				
Subventions pour charges de service public	39 300 000	39 300 000				
Dotations en fonds propres	24 000 000	82 000 000				
Transferts	810 948	810 948				
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>	<b>5 541 000</b>	<b>5 541 000</b>				
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 000 000				
Dotations en fonds propres	500 000	500 000				
Transferts	41 000	41 000				
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>26 400 000</b>	<b>34 900 000</b>				
Subventions pour charges de service public	7 000 000	7 000 000				
Dotations en fonds propres	19 400 000	27 900 000				
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>						<b>50 000</b>
Transferts						50 000
<b>MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)</b>	<b>90 000</b>	<b>40 000</b>				<b>50 000</b>
Transferts	90 000	40 000				50 000
<b>Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)</b>						<b>50 000</b>
Transferts						50 000
<b>Musée du Louvre (P175)</b>	<b>9 155 592</b>	<b>9 105 592</b>				
Subventions pour charges de service public	6 065 592	6 065 592				
Dotations en fonds propres	3 000 000	3 000 000				
Transferts	90 000	40 000				
<b>EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>				
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000				
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>	<b>140 000</b>	<b>910 000</b>				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public		820 000				
Transferts	140 000	90 000				
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>270 000</b>	<b>270 000</b>				
Transferts	270 000	270 000				
<b>Comédie Française (P131)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>				
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000				
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>				
Dotations en fonds propres	5 000 000	5 000 000				
<b>Opéra comique (P131)</b>	<b>713 000</b>	<b>713 000</b>				
Subventions pour charges de service public	713 000	713 000				
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>				
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 000 000				
Dotations en fonds propres	20 000 000	20 000 000				
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>				
Transferts	30 000 000	30 000 000				
<b>CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)</b>		<b>3 000 000</b>				
Dotations en fonds propres		3 000 000				
<b>CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)</b>	<b>9 240 000</b>	<b>9 240 000</b>				
Dotations en fonds propres	9 240 000	9 240 000				
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>564 434</b>	<b>6 464 434</b>				
Dotations en fonds propres	564 434	6 464 434				
<b>ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)</b>	<b>315 000</b>	<b>250 000</b>				
Transferts	315 000	250 000				
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>		<b>50 000</b>				
Transferts		50 000				
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>	<b>90 000</b>	<b>40 000</b>				
Transferts	90 000	40 000				
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>	<b>90 000</b>	<b>355 000</b>				<b>50 000</b>
Transferts	90 000	355 000				50 000
<b>Musée Picasso (P175)</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>				
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000				
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>2 800 000</b>	<b>2 800 000</b>				
Dotations en fonds propres	2 800 000	2 800 000				
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>	<b>44 800</b>	<b>44 800</b>				
Transferts	44 800	44 800				
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>	<b>562 716</b>	<b>717 116</b>				
Transferts	562 716	717 116				
<b>CNL - Centre national du livre (P334)</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>				
Transferts	3 000 000	3 000 000				
<b>ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>				
Subventions pour charges de service public	120 000	120 000				
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>275 000</b>	<b>275 000</b>				
Transferts	275 000	275 000				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)</b>	<b>829 337</b>	<b>829 337</b>				
Dotations en fonds propres	80 000	80 000				
Transferts	749 337	749 337				
<b>OFB - Office français de la biodiversité (P113)</b>	<b>884 080</b>	<b>690 825</b>				
Subventions pour charges de service public	120 000	120 000				
Transferts	764 080	570 825				
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>774 000</b>	<b>774 000</b>				
Transferts	774 000	774 000				
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>	<b>139 100</b>	<b>139 100</b>				
Transferts	139 100	139 100				
<b>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)</b>	<b>275 000</b>	<b>1 419 000</b>				
Dotations en fonds propres	200 000	1 344 000				
Transferts	75 000	75 000				
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>		<b>50 000</b>				
Transferts		50 000				
<b>ENSMSIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>				
Transferts	45 000	45 000				
<b>ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (P174)</b>	<b>90 000</b>	<b>40 000</b>				
Transferts	90 000	40 000				
<b>ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>				
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>	<b>578 264</b>	<b>578 264</b>				
Transferts	90 000	90 000				
Transferts	578 264	578 264				
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>				
Transferts	50 000	50 000				
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>						<b>50 000</b>
Transferts						50 000
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>385 000</b>	<b>385 000</b>				
Transferts	385 000	385 000				
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>	<b>500 000</b>	<b>550 000</b>				
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000				
Transferts		50 000				
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>		<b>80 000</b>				
Transferts		80 000				
<b>ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)</b>					<b>265 125</b>	<b>265 125</b>
Subventions pour charges de service public					265 125	265 125
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>			<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
Subventions pour charges de service public	1 500 000	1 500 000			400 000	400 000
<b>INSP - Institut national du service public (P148)</b>	<b>149 200</b>	<b>44 200</b>				<b>105 000</b>
Transferts	149 200	44 200				105 000
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	50 000	50 000				
<b>Business France (P134)</b>	<b>90 000</b>	<b>40 000</b>				
Transferts	90 000	40 000				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>873 000</b>	<b>523 000</b>				<b>200 000</b>
Transferts	873 000	523 000				200 000
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>465 000</b>	<b>415 000</b>				
Subventions pour charges de service public	375 000	375 000				
Transferts	90 000	40 000				
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>1 429 510</b>	<b>1 429 510</b>				
Subventions pour charges de service public	1 219 510	1 219 510				
Transferts	210 000	210 000				
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>480 000</b>	<b>380 000</b>				<b>100 000</b>
Transferts	480 000	380 000				100 000
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>						<b>50 000</b>
Transferts						50 000
<b>ANR - Agence nationale de la recherche (P172)</b>	<b>38 650 047</b>	<b>38 650 047</b>				
Subventions pour charges de service public	191 538	191 538				
Transferts	38 458 509	38 458 509				
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>155 502</b>	<b>155 502</b>				
Subventions pour charges de service public	155 502	155 502				
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>319 200</b>	<b>319 200</b>				
Subventions pour charges de service public	134 200	134 200				
Transferts	185 000	185 000				
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>	<b>21 318 031</b>	<b>21 318 031</b>				
Subventions pour charges de service public	21 318 031	21 318 031				
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>305 625</b>	<b>305 625</b>				
Transferts	305 625	305 625				
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>				
Subventions pour charges de service public	80 000	80 000				
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>	<b>80 300 000</b>	<b>115 300 000</b>				<b>15 600 000</b>
Transferts	80 300 000	115 300 000				15 600 000
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>		<b>700 000</b>				
Transferts		700 000				
<b>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)</b>	<b>446 000</b>	<b>446 000</b>				
Subventions pour charges de service public	225 000	225 000				
Transferts	221 000	221 000				
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>	<b>109 000</b>	<b>149 000</b>				<b>50 000</b>
Transferts	109 000	149 000				50 000
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>636 140</b>	<b>481 140</b>				<b>155 000</b>
Subventions pour charges de service public	636 140	481 140				155 000
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>180 000</b>	<b>80 000</b>				<b>100 000</b>
Transferts	180 000	80 000				100 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)</b>		<b>50 000</b>				
Transferts		50 000				
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>237 690</b>	<b>237 690</b>				
Subventions pour charges de service public	237 690	237 690				
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>	<b>1 365 000</b>	<b>1 215 000</b>				<b>150 000</b>
Subventions pour charges de service public	1 365 000	1 215 000				150 000
<b>ANS - Agence nationale du sport (P219)</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>				
Transferts	4 000 000	4 000 000				
<b>Ecoles nationales des sports (P219)</b>	<b>442 900</b>	<b>442 900</b>				
Subventions pour charges de service public	442 900	442 900				
<b>INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)</b>	<b>116 000</b>	<b>116 000</b>				
Transferts	116 000	116 000				
<b>EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)</b>	<b>561 659</b>	<b>511 659</b>				
Subventions pour charges de service public	471 659	471 659				
Transferts	90 000	40 000				
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>4 877 750</b>	<b>2 897 750</b>				<b>1 980 000</b>
Subventions pour charges de service public	4 877 750	2 897 750				1 980 000
<b>ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>				
Dotations en fonds propres	500 000	500 000				
<b>Total</b>	<b>337 603 022</b>	<b>681 703 615</b>			<b>665 125</b>	<b>160 892 240</b>
Total des subventions pour charges de service public	98 048 512	96 583 512			665 125	2 950 125
Total des dotations en fonds propres	87 830 434	164 374 434				
Total des transferts	151 724 076	420 745 669				157 942 115

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.